

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

CONCERNANT LE PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2026

OBJET : Fixation du plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2026-2031.

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 22 septembre 2026 sur convocation de la Municipalité, pour étudier le préavis mentionné ci-dessus.

Après en avoir pris connaissance et suite aux discussions qui ont suivi, elle relève les points suivants :

Une hausse du plafond d'endettement à hauteur de CHF 55 millions est à mettre en corrélation avec la marge d'autofinancement moyenne de ces dernières années qui tourne autour de CHF 2 millions.

Le ratio entre les deux étant inférieur à 30, ce nouveau plafond est considéré comme sain et viable selon les critères cantonaux. Il faut également souligner que la majorité de notre dette est due à l'école et que notre commune ne supporte qu'un cinquième de la charge qui en découle.

Le plafond de cautionnement souhaité (CHF 27.5 millions) se monte à 50% du plafond d'endettement, ce qui est conforme au maximum autorisé dans le canton de Vaud.

La Commission insiste sur le fait que la marge d'autofinancement doit absolument être préservée lors de cette législature afin de ne pas péjorer la bonne santé future de nos finances communales.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis n°10/2026 telles que présentées par la Municipalité.

Begnins, le 30 septembre 2026

Pour la Commission des Finances :

Président : Alexis Durand
Membres : Sébastien Mermoud, rapporteur
Evelyne Pintado,
Nicole Stoll,
François Champion,
Jérôme Lovey,
Frédéric Palmieri.